L'ABEILLE.

PAR BULLIET, MAGNIN & CIE
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN ..... $14 } payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 28 OCTOBRE 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

DES CANDIDATS LOCOFOCOS.—Une question assez intéressante s'agite en ce moment au sein du grand parti locofoco; c'est celle de savoir lequel, de M. Van-Buren ou de M. Calhoun, aura l'honneur d'entreprendre contre HENRY CLAY à la prochaine élection présidentielle. L'opinion générale du parti semble pencher vers le héros de la nullification, qui pourrait disposer à ce qu'il paraît de l'influence gouvernementale que la dignité de Président remet aux mains de John Tyler. Les probabilités seraient donc jusqu'à présent, à ce point de vue du moins, en faveur de M. Calhoun; le parti locofoco ne serait pas fâché sans doute d'assurer à son candidat le patronage Présidentiel; ce serait une chanche de plus contre une défaite sûre. Or ce patronage qui serait acquis à M. Calhoun, serait, nous le croyons du moins, refusé à M. Van Buren. Reste à savoir, après cela, si une pareille considération aurait assez de poids auprès des partisans de M. Van Buren, pour les décider à abandonner l'homme de leur choix. Les amis de M. Calhoun sont actifs, entreprenants, énergiques, et font valoir les droits de leur candidat avec une ardeur qui prouve le prix qu'ils attachaient à sa nomination, mais tout dévoués qu'ils soient, ils n'agiront jamais que sur la portion la moins influente du parti; les meneurs conserveront leurs pensées et leurs desseins. Or, parmi ces meneurs il en est bien peu qui consentiraient à soutenir sincèrement M. Calhoun; et si l'on en venait à une convention, ce candidat serait perdu sans le moindre doute. L'antipathie personnelle de M. Van Buren pour lui y contribuerait singulièrement; car M. Van Buren n'a pas oublié que M. Calhoun l'a empêché d'être Ministre résident de l'Union à la cour de St. James; il n'a pas oublié non plus que c'est le même homme qui, dans un discours public, a déclaré que le *parti de N. Van Buren se maintenait seulement par le pouvoir de cohésion que possède la corruption du pillage des deniers publics;* que c'est lui qui une homme enfin qui l'a caractérisé par un mot d'une si sanglante vérité. *"Il n'est pas de la race du tigre et du lion, il appartient au règne inférieur du renard et de la belette!"* Quelle que soit sa longanimité, quelle que soit sa philosophie, M. Van Buren ne peut par avoir encore pardonné ce mot à M. Calhoun.

M. Van Buren n'est pas le seul adversaire, nous dirons volontiers le seul ennemi du grand nullificateur. Le colonel Benton par exemple, a cité si souvent traite avec tant de dédain par le sénateur de la Caroline, qu'aujourd'hui encore il lui garde rancune, or, Benton fera tout au monde pour faire échouer la candidature de M. Calhoun; et si le bruit qui court est vrai, il saurait déjà un train d'organiser à cet effet un parti dans l'ouest. Le colonel Johnson non plus ne cédera point le pas au chevalereux Caroline; il travaille déjà pour son propre compte; il parcourt les cantons industriels et agricoles des Etats de l'Ouest et du Centre, en se présentant comme le défenseur le plus sincère et le plus inébranlable du système protecteur de l'industrie nationale; et l'influence qu'il acquiert dans ses pérégrinations démocratiques n'est pas le moins du monde à dédaigner. M. Calhoun s'en apercevra peut-être; car le jour où le colonel Johnson reconnaîtra qu'il n'a point personnellement assez de chances pour triompher, il n'hésitera pas à se rallier aux fidèles de M. Van Buren. M. Buchanan enfin est un dernier rival dont M. Calhoun n'a pas mieux à espérer que des autres; ces deux hommes diffèrent totalement sur le tarif et sur quelques autres points importants; et l'on peut en conclure sans crainte de se tromper que M. Buchanan fera cause commune avec Benton, Johnson & co., pour jouer quelque mauvais tour à M. Calhoun, dans le cas où le choix du candidat serait remis à la décision d'une convention. Il y a donc, comme on le voit, de grands éléments de discorde dans ce parti qui se vante si souvent d'agir et de voter comme un seul homme; et si jusqu'à ce jour les sympathies populaires sont pour le sénateur de la Caroline, les rivalités viendront plus tard entraver son succès, ou plutôt rendre sa défaite plus éclatante et plus complète.

Une comité spécial des membres du Conseil de la deuxième municipalité a proposé à sa séance de mardi dernier une ordonnance qui ne peut manquer de trouver de nombreux partisans. Un des paragraphes de cette ordonnance est ainsi conçu:

Résolu qu'à dater de la passation de cette ordonnance, aussitôt que le feu éclatera dans une des parties de la ville, il sera du devoir du capitaine de la garde ou de tout officier de service à ce moment, de faire sonner toutes les cloches qui sont sous leur controlle, et lorsque le feu éclatera pendant la nuit il sera du devoir du gardien, qui le doit, aussitôt qu'il aperçoit l'incendie de crier. Au feu! et de crier en même temps le nom de la rue où il feu est dans cette municipalité ou le nom de la municipalité si le feu se trouve dans la troisième ou dans la troisième municipalité. Il sera alors du devoir de chaque gardien de rester et de rejéter le même cri aussitôt qu'il l'entendra, de manière à le propager jusqu'à ce qu'on en entende le son des cloches.

CONSEIL DE LA IIIME MUNICIPALITE.—Dans sa séance du 25 courant, ce conseil a adopté plusieurs résolutions qui intéressent la communauté. Une de ces résolutions a réglé d'une façon définitive le compte de la municipalité avec le Théâtre d'Orléans; la balance en faveur de la Compagnie est de $26,347 87 cts.; une autre autorise le comité de finances à donner aux divers collecteurs de la municipalité l'ordre de recevoir en paiement des taxes les billets qu'ils jugeront convenables.

CONCERT.—Les dilettanti qui ont eu avant hier le courage de braver le froid, ont été pleinement satisfaits du concert spirituel donné par M. Furst à l'église St. Patrick. Il est on de la belle musique, on le savait davance, mais de la belle musique en général fort bien exécuter, et c'est un grand point. Aussi les applaudissements n'ont point manqué.

Nominations pour le Gouverneur:

E. J. Forstall,	Pour être commissaires pour la liquidation de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Albert Hoa,	
William Fitéret,	
Eugène Roussseau,	
John B. Lepréte,	
Randall Curreil,	

A. Chopard, ensanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, en remplacement de P. Dubertrand, démissionnaire.

MEUTRE.—Deux bateliers nommés Michael Rayfield et John McDermott, ont été attaqués dans leur bateau il y a quelques soirs, près de Gretna, par deux hommes que l'on suppose être des Italiens qui les avaient aidés à faire monter leur bateau pendant la journée. On est à la poursuite de ces meurtriers.

PARRICIDE.—Un nommé John Boyd, demeurant près de Jackson, (Missouri) a été tué le 1 du courant, par son propre fils âgé seulement de 16 ans, qui lui tira un coup de fusil et lui coupa ensuite le cou. Ce malheureux enfant que l'on rout attenté d'attentation mentale; il est pour parce que dit-il, il avait refusé de lui prêter son fusil.

Le Shérif de la paroisse de Plaquemines, a conduit hier en ville le nommé Thomas King accusé d'avoir causé la mort de sa femme par violence, et d'avoir cherché à mettre le feu à la maison de Mr. Gourier.)

TABAC.—L'*Enquirer* de Richmond, (Virginie) dit que les nouvelles qui lui parviennent des endroits où se recolte le tabac, sont loin d'être favorables. La récolte de cette année sera inférieure en qualité et en quantité, à celle des années précédentes.

DIXIE VERTE.—Le navire anglais *Pearl* vient de découvrir dans la mer de la Chine, par 21, 59 lat. et 168 30 long, une grande île qui n'était marquée sur aucune carte.

La Banque des Planteurs et des marchands de Mobile émet des post-notes. Cette mesure est loin d'être sage. Hier on a voulu payer des checks avec des post-notes, mais ils ont été refusés. (Herald du 26.)

DERNIERE REVUE.

Nous espérions publier aujourd'hui les nouvelles que nous doit le *Britannia*, parti de Liverpool le 4 courant; mais la malle a manqué au delà de Montgomery, et nous en sommes réduits, pour les nouvelles extérieures à glaner encore dans nos vieux journaux; nous ne sommes guères plus riches d'ailleurs pour l'intérieur.

Nous ne reviendrons pas, quant à la politique, sur les questions qui ont été traitées de main de maître dans la dernière Chronique de la Revue des Deux Mondes; nous nous contenterons de recueillir les faits secondaires qui nous auraient échappé jusqu'à présent.

FRANCE—La presse s'est assez vivement préoccupée d'un incident qui a eu lieu dans le port d'Alger à la fin d'août. Voici le récit de cet incident:

ALGER, 30 août 1842.

"La goelette anglaise Dean, venant de Liverpool avec un chargement de fer, charbon et objets manufacturés, est arrivée hier dans notre port et a raisonné à la Santé, où sa patente a été trouvée en règle. Admis à la libre pratique, le capitaine retournant à bord avec l'interprète pour donner à celui-ci les papiers de douane lorsque, à son passage devant le stationnaire, l'officier de service l'a hélé et lui a fait savoir qu'un ordre du gouverneur le consignait à bord. Quelques instans après, un aide-de-camp du général Bugeaud est arrivé lui-même sur la goelette. Il a demandé au capitaine s'il avait passeports de lui un bd. Ils ont se d'est colonel anglais et chargé d'affaires d'Angleterre; il a ajouté que depuis le 22 juin dernier, le gouvernement était instruit de sa prochaine arrivée. M. Scott n'a pas cherché à se cacher, il a hautement avoué sa mission et a même écrit en cette qualité à M. Bugeaud. Celui-ci voulait, dit-on, le faire partir pour la France aujourd'hui même, mais M. Scott s'y est refusé, déclarant qu'il partira pour les îles Baléares ou les côtes d'Espagne. En attendant, il reste consigné sur le Dean. L'équipage est libre."

La *Gazette du Midi* ajoute à ce fait, les détails suivants, puisés à bonne source:

M. Scott est l'auteur d'un livre publié à Londres au mois de mai dernier et ayant pour titre: *Journal d'un séjour au camp d'Abd-el-Kader et voyage à Maroc et à Alger.*

Dans son livre M. Scott se pose comme l'ami intime, le confident secret des projets d'Abd-el-Kader; il n'est sorte d'expressions, d'épithètes injurieuses qu'il n'adresse à la France. L'Europe entière devrait protester contre la conquête d'Alger, faite au mépris de toutes les lois divines et humaines. Il qualifie son héros de *Napoléon africain*, et les noms les plus flatteurs lui sont amplement prodigués. Par des accusations absurdes contre la France, il cherche à exciter en faveur d'Abd-el-Kader les sympathies de l'Angleterre, et, dans son enthousiasme pour les vertus de son ami, il espère toutes les puissances de la terre de se liguer immédiatement pour chasser les Français de l'Algérie et proclamer Abd-el-Kader chef suprême.

M. Scott a servi en Espagne la cause de don Carlos. Après la déconfiture du prétendant, M. Scott, en haine pour la France, s'éprit un jour d'un bel amour pour le héros d'Isly, traversa la mer et alla s'incliner humblement devant l'émir.

Le gouverneur d'Algérie défende, comme on sait, à M. Scott de descendre à terre. Ces remarques qu'un grand nombre d'Anglais, les uns débarqués dans le Maroc, d'autres à Tripoli et à Tunis, entretiennent avec les tribus ennemies, à l'est comme à l'ouest, des relations préjudiciables à nos établissements.

On n'avait pas besoin de ces éclaircissements pour savoir quelle tendance les Anglais ont à créer en Afrique des difficultés aux Français. Le *Courrier Français* publie une lettre de Tripoli de Barbarie, qui est une preuve nouvelle des dispositions envahissantes de la Grande-Bretagne et de son désir incessant de nuire aux établissemens coloniaux de sa rivale.

"Les Anglais font grand bruit de certaines créances qu'ils auraient à réclamer de la régence de Tripoli, et le gouvernement de la Grande-Bretagne les laisse crier, parce qu'il veut exploiter les réclamations de ses sujets pour avoir enfin un pied-à-terre à Bengasi. Lors de l'insurrection grecque, le sultan de Constantinople demanda des renforts et de l'argent aux états barbaresques; Alger et Tunis fournirent quelques faibles de guerre; le gouverneur de Tripoli, qui tenait son autorité de la Porte même, agit dans cette circonstance comme s'il était indépendant, car le titre de pacha de cette régence était presque héréditaire dans la famille de Caramanli, et il fournit des faibles sommes, quelques centaines d'hommes et 5 ou 600,000 piastres turques. Pour cela il contracta des emprunts; les résidens anglais prêtèrent de l'argent au pacha pour combattre les Grecs, que le gouvernement anglais protégeait; ils croyaient avoir fait un placement sûr et ils se firent d'abord payer leur complaisance par certains privilèges commerciaux. L'événement ayant trompé leur attente, ils réclament en vain depuis quinze ans le paiement des sommes qu'ils ont avancées; le sultan répond qu'il n'est pas personnellement engagé; le gouverneur de Tripoli déclare qu'il n'est pas tenu de payer les dettes de son prédécesseur. Enfin la Porte a déterminé aujourd'hui à offrir aux créanciers de Tripoli la cession des biens des Caramanli. Comme les propriétés sont sans valeur dans la régence de Tripoli, les créanciers refusent ce paiement en nature; mais le gouvernement anglais, sous le prétexte de veiller sur les intérêts de ses sujets, va terminer les négociations qui ont fait des avances du fonds, et mettre en possession des immenses propriétés des Caramanli; il les distribuera d'abord à des cultivateurs maltais dont il formera une colonie au vrai modèle de la régence, puis, pour mettre cette colonie en relation avec Malte, il fera construire un port dans le golfe de Bengasi et y mettra bientôt des canons. La plupart des envahissemens de l'Angleterre ont eu une origine semblable."

RUSSIE—Le *Journal de Francfort* publie une lettre de Pétersbourg qu'on peut considérer comme la réponse officielle du gouvernement russe aux bruits qui ont été mis en circulation par les journaux anglais au sujet des fêtes du jubilé nuptial et de la guerre du Caucase. Il n'y a de remarquable dans cette réponse que la résolution de ne pas s'expliquer sous prétexte que toute explication est inutile: plus un sarcasme assez vif contre les Anglais, qui voudraient bien trouver dans une défaite des Russes au Caucase un pendant au désastre de l'Afghanistan.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg se trompe s'il croit donner ainsi le change à l'Europe. L'histoire du fauteuil d'argent avec ses deux épées a ressort n'a sans doute pas besoin d'être réfutée sérieusement. Mais en sait-il de même de la conspiration militaire qui devait éclater pendant les fêtes du mariage, que cette conspiration a été supprimée ou du moins singulièrement abrégée sans cause apparente? Le silence à ce sujet est, pour qu'on s'y méprenne, un signe trop visible d'embarras. Nous en dirons autant des événemens de la guerre du Caucase. Si les affaires des Russes étaient en bonne position, on n'aurait pas envoyé le ministre de la guerre, prince de Czernichew, pour réorganiser l'armée d'opération. Il est évident d'ailleurs que les Russes publieraient leurs succès s'ils en obtenaient. Or, ne pas emporter de succès quand on est Russe, c'est, soit dit en passant, de plus en plus difficile à faire à Constantinople.

Les récurences calculées des journaux russes confirment au lieu de les démentir les trois faits suivans: la noblesse est mécontente; la guerre du Caucase ne va pas bien, il y a refroidissement marqué entre la Russie et l'Allemagne. (*Siècle.*)

Des bruits toujours démentis mais qui se renouvellent sans cesse et qui semblent prendre enfin quelque consistance annoncent que les jours de l'empereur Nicolas sont menacés depuis quelque temps, par des complots dont les vastes ramifications révélèraient une profonde animadversion contre l'autocrate, et dans cet équipée un malaise et des fermens de révolte, dont le péril commence à causer de vives alarmes et motive les précautions les plus rigoureuses. Sans ajouter une foi entière à ces projets d'assassinat, dont la nouvelle arrive pourtant de tous côtés, et en faisant la part de l'exagération, il est impossible de ne pas penser que cette persistance, cette unanimité que l'on met à propager ces bruits sinistres, n'aient pas quelque fondement sérieux.

Sans doute le meilleur prince n'est pas à l'abri d'un assassinat, et des crimes isolés peuvent atteindre le plus aimé du peuple; mais lorsque les conspirations se trament presque au grand jour et enrôlent assez de complices pour que les soupçonneuses précautions du pouvoir menacé peuplent de suspects les déserts de la Sibérie, il faut bien reconnaître qu'il peut y avoir à une cause sur laquelle il est important de s'éclairer, afin de travailler à la détruire.

Il est trop vrai que le gouvernement du czar a poussé l'oppression jusqu'à un excès qui doit inévitablement éveiller des haines profondes et provoquer de sanglantes vengeances. Sans parler de la tyrannie qu'il fait peser sur la Russie, au centre, à l'égard de la Pologne souffrait à tout explicite. On ne peut pas démationaliser un peuple, le décimer, lui enlever ses lois, son culte et jusqu'à sa langue, sans attirer sur soi des malédictions qui risquent de ne pas s'exhaler toujours en simples imprécations. Détruire une nation, la tuer dans ses sentimens moraux aussi bien que dans l'existence, tion des hommes que la composent, c'est là une de ces entreprises fatales qu'on ne peut espérer d'accomplir sans rencontrer les plus formidables obstacles, sans être assailli des terreurs les mieux méritées.

Assurément c'est quelque chose de déplorable que ces vagues rumeurs d'assassinat qui murmurent autour d'un trône; mais on les déplorant, il faut désirer du moins qu'elles jettent dans l'esprit de l'empereur une clarté salutaire, et dans son cœur des pensées de justice et de sagesse. Si la loi des traités qui assure la sécurité de la Pologne n'est méconnue par lui, si la voix de l'humanité ne se fait pas entendre à son ame, que son propre intérêt, que le soin de sa sûreté, que la fatigue d'une terreur incessante lui inspirent du moins plus d'équité et de clémence.

[Courrier Français.]

GRAND DUCHE DE BADE.—Le 9 septembre la session a été close par le ministre de l'intérieur au nom du grand-duc. Le discours prononcé en cette circonstance se sent de la présence de M. de Metternich sur les bords du Rhin. Le grand-duc, qui a été obligé, il y a trois ans, de renvoyer un ministre assez hardi pour se montrer libéral, ne veut pas s'aventurer à pareille aventure. S. A. se déclare donc résolue à prendre ses conseillers accusés par la chambre d'avoir violenté les élections et porté la démoralisation dans les mœurs politiques du pays. Sans doute le prince eût pu dissoudre la chambre, mais pour épargner à ses sujets des retards dans le règlement des questions financières, S. A. a préféré imposer à ses conseillers *l'abnégation d'eux-mêmes*, ce qui vaut bien l'obligation de conserver le pouvoir sans n'être lavée des accusations qui doivent le leur faire perdre. Il est bien à souhaiter d'ailleurs oublier ce qui s'est passé, espérant n'avoir à l'avenir à témoigner à ses fidèles états que sa bienveillance et sa sagesse.

La *Gazette de l'université* affirme que la chambre a reçu cette mercuriale très peu constitutionnelle avec des applaudissemens réjouis. Nous voulons bien le croire, mais notre conviction serait beaucoup plus entière si la dédie par une mesure souveraine, n'eût abolli la liberté de la presse que le grand-duche avait cru pouvoir se donner et qui ne doit apparaître à aucun état aucun qu'à la sérénissime dicte, ne saurait pas prudent de l'octroyer à l'Allemagne tout entière. Au reste, un article communiqué au plus absolutiste des journaux de Francfort révèle le secret de toutes les tribulations auxquelles le duché de Bade est exposé. "Si l'on ne s'y oppose, dit l'article en question, *de cette terre allemande on ferait une terre française par les intrigues.*"

SUEDE ET RUSSIE.—Le roi de Suède, par une circulaire adressée en 1837 aux cours européennes et qui a été dernièrement rendue publique, se défend d'avoir encouragé directement ou indirectement les sociétés secrètes du Danemark qui poursuivent le rétablissement de la nationalité scandinave. La réunion sous un même gouvernement du Danemark, de la Suède, de la Norwége serait un événement décisif contre la liustie dans la Baltique. Aussi sommes-nous complétement de l'avis du *Times* quand il dit que le czar n'y opposera de tout son pouvoir. Mais la question n'est point là. Jamais une puissance ne consentira à ce qu'elle sait lui être nuisible. Il s'agit de savoir si, dans le cas où l'Allemagne se réunirait à la France pour appuyer le rétablissement de la nationalité scandinave, la Russie ne serait pas impuissante à l'empêcher.

Le Holstein et le Schleswig sont allemands, ils font même partie de la confédération germanique. La Russie, au retour à la domination d'une puissance purement allemande ne rencontrerait, il s'en faut, aucune difficulté morale. En ce qui concerne les provinces danoises, la Suède, la Norwége, leurs vœux ne sont ignorés de personne. Ces trois royaumes veulent former une confédération scandinave. Le travail des sociétés secrètes pourra donc un jour trouver son application. La Russie paraît invulnérable quand on croit que pour lui aller au cœur il faut traverser l'Allemagne, la Pologne, près des territoires à peu près désertés. Il n'en est plus de même quand on dresse un plan d'attaque par mer. Une flotte dans la Baltique, une autre dans l'Euxin, et la puissance moscovite peut-être frappée d'un coup mortel en quelques semaines. Dans ses luttes contre la France, la Russie a été sauvée par l'Angleterre, qui lui fournissait des subsides et une flotte. C'est ce que l'on oublie toujours quand on parle d'une guerre contre le colosse du Nord.

(*Siècle.*)

AVIS.—Le soussigné informe le public, que par suite de la perte d'une première lettre de change qu'il a subie du Chilmaque de l'Union, les deux autres seront résiliées.
8 oct—6m JOHANN RUFLE.

COMMERCIAL.

JEUDI, 27 octobre 1842.

Les demandes de coton continuent à être bonnes, bien que les transactions d'aujourd'hui aient été modérées, les détenteurs étant disposés à obtenir une hausse à laquelle ils refusent les acheteurs. Les ventes ont été de 1600 balles, la plus grande partie prise pour les marchés anglais. Les beaux cotons sont en demande active, pour compte de négociens espagnols; cette description est affermie d'une hausse de 1/8 à 1/4 de cent.

Les traites sont recherchées aux cours d'hier, c'est à dire: sterlings du pair à 2 pour cent d'escompte; New-York 6 1/2 à 7 1/2 do., cheche à vue à 8 à 8 1/2 do.

L'avis publié par la Banque de l'Etat de la Louisiane annonçant aux détenteurs de ces billets et aux dépositaires qu'on pourra leur donner en échange des certificats pour des sommes non moins de cent piastres, portant intérêt de 6 pour cent et payables à 4 et 6 mois, a excité une surprise et produit un mauvais effet sur la circulation de cette institution, laquelle est tombée aujourd'hui à 18 1/2 pour cent d'escompte.

DERNIERES DATES.

New-York	oct 18	Londres	sept 19
Boston	oct 17	Liverpool	sept 3?
Baltimore	oct 19	Paris	sept 17
Washington	oct 19	Cadix	sept 6
Philadelphie	oct 18	Bordeaux	sept 8
Nouvelle-Orléans	oct 21	Vera-Cruz	sept 21
Havane	oct 10	Mexico	sept 10
Galveston	oct 7	Tampico	sept 24

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Champion, Hutten, Tobasco.
T. C. Swain
Navire à vapeur Alabama, Windie, Havane.
Merle, Beytle & co
Navire Zotoff, Merrill, Liverpool. L. H. Gale
Genl. Freeland, Smith, Campêche. S Fernandez

ARRIVES.

Navire à vapeur Paul Jones, Davis, des Passes, avec le brick [illegible] F. Beck.
Brick Franklin, Beck, Stanhpole, de Thomaston.
Bicamer Mail [illegible], Mitchell, Vickeburg
Gloster, [illegible] Beck.
Ambassador, [illegible] Millikens Bend.
Clipper, Beery, Bayou Sara.
Bogue Home, Johnson, [illegible] Adams.
J. Draper, Hoffman, Covington.
Leda, Clark, Bayou Sara.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

D'Angleterre.		de Boston.
Le Britannia,	4 octobre	1er novembre.
Le Caledonia,	20 octobre	15 novembre.
Le Great Western,	21 octobre	17 novembre.

A la sollicitation d'un grand nombre d'amis de M. CHARLES CUVELLIER, il a consenti à se porter candidat à la place de Recorder pour la Municipalité No. 3, en remplacement de M. Hubert Prieur, qui ne peut local connu sous le nom de l'HOTEL DAVIS, et le classes réguliers commencerent la 1ã du même mois.

Le prix de la pension, qui est comprenant toutes les branches d'instruction, le blanchissage, le raccommodage, et fixé à $250 par an, ou à $62 50 c. par trimestre, sans extra.

Les parens qui désireront envoyer leurs enfans au Collège de Mandeville, pourront s'adresser à M. l'abbé Anduze au Bureau des Marguilliers, maison du Presbytère, ou à MM. Denis Prieur, Pierre Bellisle, Jean Baptiste Lanoux, docteur J. Labatut, Louis Pillie, J. Viosca, J. Pilie, J. M. Lapeyre, M. Blanc, J. W. Zachary, Germain Moulin, J. Génois, Wm. Brevet, J. A. Borelli, James Pitot, Jacques Dugas, Lavaudais, Pierre Soulat, S. Marigny, F. B. Lebeau, F. H. Garrison, Wm. Debuys, J. B. Lafon, Jos. Lanoux, F. Percy, qui auront la complaisance de donner tous les renseignemens qu'on pourrait désirer.
28 oct

G. M. LUCAS, ayant transporté son magasin, No. 30, Bienville, offre en vente:
Vieux cognac de vin de Cognac, lère preuve, id. de 4me preuve,
Ibanchis, [illegible] kirschwasser,
Vins de Bordeaux en caisses, [illegible] qualités,
Anisette superfine, liqueurs assorties.
Aussi que:
Gros de Suisse, gros de Naples et poult de soie, noire,
Bas de soie, noire, et blanche,
Satin de soie noire, crêpe noir, id. blanc,
Paraplaies noirs, et [illegible] genres,
Ruban taffetas, couleurs assorties. Nos. 1 1/2, 2 et 6,
Satin noir et blanc,
Gravatte de soie noire, ordinaires et de qualité supérieure
Gulons Si blanc, mousseline de laine noire,
Mouchoirs de batistes, [illegible] genres,
Peaux de veau cirées et peau [illegible] doublures,
Véritables moucheirs de Madras, dessins nouveaux,
Véritables mouch ara des Indes, (vantsppobans)
28 oct—6

DISSOLUTION DE SOCIETE.

L'association existant entre les soussignés jusqu'à ce jour, sous la raison E. Johns & Co., cette aujourd'hui dissoute, et chacun des associés en a pris possession.
E. JOHNS,
F. MAUVERIER.
No 30, rue du Camp

LE soussigné reçoit et de France et offrent à vendre, Chapeaux et Casquettes de soie nouveau modèle pour femmes
do do pour filettes et enfans.
Camils unis et moirés unis et simples.
FORES & co, 25, rue d'Hartres.
Entre Bienville et Dauphine.

N. B.—En magasin un superbe assortiment de marchandises françaises et américaines arrivées récemment.

TRAITES sur Philadelphie à 60 jours, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par
H. ABBRIDGE, 97, Camp.

DOUBLONS—50 doublons mexicains, à vendre par
FRATS & HERNANDEZ,
A Canal, 27 Toulouse

ECLAIRERS D'ORLEANS,
Attention!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain 30 courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous à 7 heures precises du matin, uniforme d'rig.
Par ordre du capitaine
P. A. AUBERT,
Sergent major.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, le 26 Octobre 1842
AVIS est par le présent donné aux détenteurs et aux porteurs de billets de cette banque, qu'il leur sera délivré des certificats pour toute somme qui ne sera pas moindre de cent piastres, portant un intérêt de six pour cent par an, payables dans quatre ou six mois, lesquels certificats seront reçus en tout temps en payement de ce qui sera dû à la banque.
Par ordre de la Direction,
(Signé) RICHARD RELF,
Caissier.
27 oct 1 bem.

INSTITUTION DE DEMOISELLES.
Ancienne maison de Mme. Lerry,
Dirigée par
MADAME DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville—Nlle. Orléans
LES cours d'hiver ont repris leur activité accoutumée. Les études musicales sont toujours sous la même direction, [illegible] de notoriété.
Les examens de musique auront lieu comme les années précédentes de novembre en Avril, dans la soirée du 1er samedi de chaque mois. Vers la fin de Mai examen général et distribution de prix.
N. B. Une nouvelle disposition de local permet de recevoir des pensionnaires convenablement, un plus grand nombre de pensionnaires
28 oct—3m

COURS D'ANGLAIS DU SOIR
MONSIEURTON, professeur d'anglais, depuis sept ans à la tête d'un établissement de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir le public, que les [illegible] ouverts le 1 novembre prochain dans une des salles de l'Institution Buffet, rue Bourbon No 43, entre Dauphine et Bienville. Mr. Monsieurton s'engage à ne pas [illegible] leur parler [illegible] avancés leurs [illegible] leurs progrès, et [illegible] les plus avancés, tous les mardis, jeudis et samedis depuis six heures et demie, jusqu'à—heures du soir.
Le but du professeur de ses cours sera de mettre les personnes qui le prendront pour leur confiance à même de parler avec facilité la langue anglaise.
PRIX pour chaque cours, $5 par mois, payables d'avance. Cette somme sera remise au professeur avant de prendre la première leçon, en commencement de chaque mois. Pour le faire inscrire, s'adresser à M. Buffet, rue Bourbon, No. 43, entre Dauphine et Bienville.
ALLEN ORTON,
rue Carondelet No. 108

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.
MME. DELARUTELLE, l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'elle vient de transporter son établissement de Greenville à la Nouvelle-Orléans, rue Bourbon, entre les Rues Ste Anne et Bienvenue. Les classes seront ouvertes pour le 1er Novembre.
6 oct

LE soussigné ayant été nommé administrateur de la succession de feu Laurenzo Monroy, donne, par ces présentes, notice à ses habitanans, et invite toutes les personnes ayant des réclamations contre cette succession, de les présenter entre les mains du soussignés, chez M. Howard, ils seront chargé de faire les règlemens en l'absence de l'un des héritiers.
E. JOHNS,
Enc Melpomène et Prytanée.

VINS DE BORDEAUX en barriques et en caisses, en [illegible] du brick Flora, amarré vis à vis la place d'Armes.
Les magasin, d'importations précédentes
26 Pipes de vin de pruneau, marque J Dupuy.
70 Quarts de id. 1ère preuve, Godard & Castillon.
S'adresser à EUG. MOCHEREAUX & Co.
27 oct—6 18, rue Conti.

GEO. E. CLIFFORD,
76, rue des Magasins,
OFFRE à vendre: 900 sacs café de la Havane, 230 caisses bière de Boston de No. 1 à 4 pintes, 1 [illegible] Vieux Lavée.
FABINE—800 barils superfine de toutes les marques, à bord d'un chalan, en bon barils à vendre par
28 oct M. ROBITAILLE, 19 Notre Dame

HARICOTS Rouge—50 barils haricots rouge, à vendre par
M. ROBITAILLE,
19, Notre Dame

BUREAU A LOUER, rue de la Nouvelle Levée, No 79, entre les rues Peydras et Gravier, il sera loué à un bon locataire en s'adressant à
WALTON & COCKATINE,
28 oct 29, Nouvelle Levée

CAFE—700 sacs prime vert, de Rio, actuellement en débarquement à vendre par
HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

POIVRE—100 sacs poivre noir de Sumatra, en magasin et à vendre par
HAWTHORN & WOODS 63, Gravier.

VIN de Sherry—Vieux en caisses de trois douzaines, à vendre, en magasin par
HAWTHORN & WOODS,
63, rue Gravier.

LINOS—Deux caisses, 1 ag, bel assortiment, à vendre par
HAWTHORN & WOODS
63, Gravier.

FERELLE et Corde d'Emballage—300 rouleaux et vingt balles du Missouri, à vendre par
HAWTHORN & WOODS,
63, Gravier.

BŒUF—56 demi barils bœuf mess, pour familles à l'inspection, à vendre par
HAWTHORN & WOODS,
63, Gravier

CORDES et TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces et rouleaux à vendre par
CHS. DOANE & co,
60, Poydras.

HUILE DE PALMACHRISTI—50 barils et 30 caisses en magasin et à vendre par
CHS. DOANE & CO.
60, Poydras.

PLOMB DE CHASSE—20 barillets, numéros assortis, à vendre par
CHS. DOANE & CO.
60, Poydras.

HUILE de Baleine blanche, à vendre en magasin et à vendre par
CANTIN, DARAN & Co.
11 & 13, rue St. Louis

BRODEQUINS—25 caisses en débarquement du navire Wakburg, à vendre par
FROST & Co, 19, Magasins

MARCHANDISES du pays—10 balles 4/4 & 7/8 toile à drap écru de Pettsfield, à vendre par
FROST & Co 19, Magasins

BEURRE de Prairie—84 barils et 10 demi barils en débarquement du steamboat Corsair, à vendre par
STETSON & AVERY.

DAPIER à sucre—50 rames à vendre par
STETSON & AVERY.

PORC—100 baril prime, 40 demi do N. O. à vendre par
STETSON & AVERY.

TOILE d'emballage de Hinde et du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY.

COTONNADES à la mode—10 caisses à vendre par
STETSON & AVERY

SAINDOUX—250 barillets en feuille, à vendre par
STETSON & AVERY.

COTON de Lowell 3/4, 7/8 et 4/4, à vendre par
STETSON & AVERY.

SUCRES & MELASSES.
Le soussigné fera des avances libérales sur des consignations de sucres et mélasses, pour ses amis de New York, Messrs. Peter Harmony & Co, et Messrs. Howland et Aspinwall.
A. BAUDOUIN,
28, rue Royale

FARINE, Bled &c.—Le soussigné fera des avances sur des consignations de farine, bled, maïs ou autres produits de l'Ouest, à ses amis à New York Messrs. Harmony & Co.
A. BAUDOUIN,
23, rue Royale.

128,000 CIGARES.—Le soussigné a en mains 128 millions cigares de la Havane, qu'il offre à bas prix pour des espèces en échange de farine graisse ou autres produits de l'Ouest.
17 oct—12 A BAUDOUIN, 23 Royale

LE soussigné tera des avances libérales pour des consignations de sucres, mélasses, farine, bled et coton à ses amis de New York.
17 oct A BAUDOUIN, 23 Royale

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, le 18 Octobre 1842.
CONFORMEMENT à une résolution prise dans l'assemblée des actionnaires tenue le 31 du mois d'août dernier, les actionnaires sont invités à se rendre personnellement à la réunion convoquée pour samedi, 5 de Novembre prochain, à onze heures du matin, au local de la Banque, en cette ville, pour délibérer sur les affaires de cette institution. Par ordre de la Direction,
17 oct—3 jo nov G. MILTENBERGER, Caissier.

BUREAU DE LA PRESSE D'EN BAS,
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1842.
UNE assemblée de la direction, tenue ce jour, il a été résolu que tout coton débarqué dans les 1 ère et 2ème Municipalité, qui sera reçu et represe dans cette presse, les frais de quayage à l'entrée en seront payés par l'établissement.
Par ordre de la direction,
18 oct D. F. GUEX, Secrétaire

COTONNADE française de différentes couleurs, à vendre par
J. ALBERT,
25 oct 32 St. Louis

SUCRE de la Havane—Blanc et brun, à vendre à bas prix, par
J. ALBERT,
25 oct 32 St. Louis

HUILE d'Olive supérieure—En paniers et caisses, à vendre par
J. ALBERT,
25 oct 32 St. Louis

INDIENNES Américaine—Un grand assortiment, à vendre à bon marché par
PEET & NORTH, 18 Chartres

A LOUER—Une maison très vaste et très élégante, à quatre étages, sise No. 75 rue Tchapoulas.
Cette maison est très convenablement placée pour une personne faisant le commerce de groceries ou de produits de l'Ouest; elle fait face sur deux rues et jouit de très bons bureaux.
PETERS & MILLARD,
24, Vieille Levée

A LOUER—Une maison en briques à deux étages, sise rue St. Thomas, près la presse à coton d'en haut.
Aussi—Un grand magasin à quatre étages, situé derrière le No. 26 de la rue de la Douane.
S'adresser à WILLIAM GRANT,
27 oct 26, rue de la Douane

AVIS.—Le soussigné informe le public, que par suite de la perte d'une première lettre de change qu'il a subie du Chilmaque de l'Union, les deux autres seront résiliées.
8 oct—6m JOHANN RUFLE.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 3836—James Hopkins vs G. Byrne et B. Mellen